



Stockage de marchandises en piles

Liste de contrôle

Dans votre entreprise, stockez-vous correctement vos marchandises?

Le stockage correct des marchandises garantit non seulement la sécurité des personnes et des marchandises, mais aussi un travail rationnel.

Les principaux dangers sont:

- le renversement ou la chute de marchandises
- les trébuchements, les pertes d'équilibre de personnes à proximité
- les dangers liés aux moyens de transport

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Remarque: les dispositions spécifiques aux produits dangereux (inflammables, toxiques) ne sont pas traitées dans la présente liste de contrôle.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Élaboration des piles de stockage

- 1 Avant la mise en place de la marchandise, avez-vous choisi judicieusement vos lieux de stockage?

- oui
 en partie
 non

Il faut tenir compte en particulier:

- de la qualité du sol (charge admissible, sol plat et régulier)
- des conditions de visibilité des voies de circulation
- des flux du processus de production

- 2 La hauteur de vos piles est-elle correctement définie? (Fig. 1 et 2)

- oui
 en partie
 non

Principaux éléments à prendre en considération:

- caractéristiques de la marchandise, résistance, forme, déformations prévisibles (selon la marchandise, consulter le fournisseur)
- résistance et planéité du sol
- instabilité consécutive à des influences externes (moyens de transport, vent)
- proximité des infrastructures (éclairage, détection incendie)
- libre passage pour le transport de charges aériennes

Au vu de ces considérations, la hauteur maximale des piles doit être réduite dans certains cas.

- 3 Les directives d'empilage et de déempilage sont-elles consignées et transmises à toutes les personnes concernées?

- oui
 en partie
 non

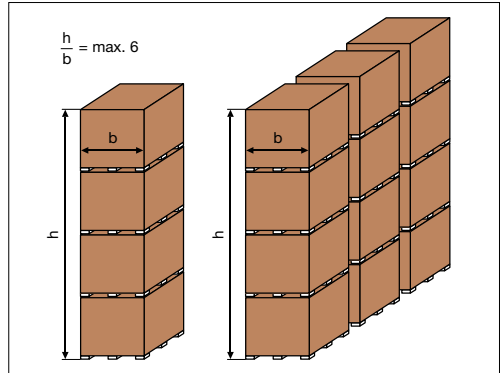
L'empilage et le déempilage doivent pouvoir se faire sans devoir grimper sur les piles.

- 4 Avez-vous tenu compte des risques encourus par les tiers (p. ex. jeux d'enfants, vandalisme) lors de la conception de vos lieux de stockage extérieurs?

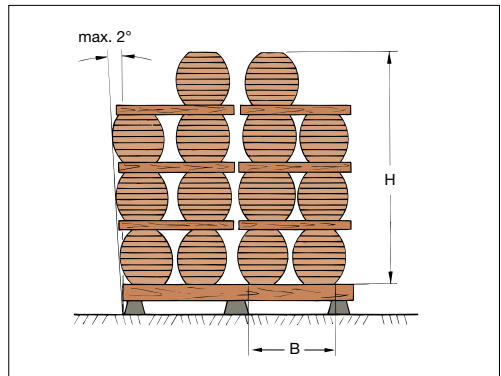
- oui
 en partie
 non

Solutions possibles:

- enceinte grillagée autour des piles
- hauteur des piles réduite



1 Hauteur d'empilage à ne pas dépasser pour les piles de palettes ou d'autres contenants.



2 Hauteur d'empilage maximale H: à l'extérieur $3 \times B$, dans des locaux fermés $4 \times B$.



3 Lieux de stockage signalés clairement.



4 Les objets cylindriques ne peuvent être stockés en sécurité que debout ou sur des palettes spéciales.

État des piles de stockage

- 5 Le sol sur lequel sont déposées les piles est-il toujours en bon état (sans aspérité ni déformation)?

- oui
 non

- 6 Les poutres et les cales en bois constituant les surfaces d'appui sont-elles toujours en bon état?

- oui
 non

- 7 Les emplacements de stockage sont-ils marqués sur le sol ou sur les parois et la marchandise est-elle correctement empilée à l'intérieur de ces zones? (Fig. 3)?

- oui
 en partie
 non

- 8 Les voies de circulation et d'accès aux lieux de stockage sont-elles dégagées?

- oui
 en partie
 non

- 9 Tout risque de renversement de vos piles ou de glissement de la marchandise est-il exclu? (Fig. 4)

- oui
 en partie
 non

- 10 Tout risque d'endommagement de la marchandise située au bas de la pile par celle placée au-dessus est-il exclu? (Fig. 5)
- Les consignes d'empilage formulées par le fournisseur de la marchandise doivent être mises à disposition.
- 11 Disposez-vous des moyens ad hoc pour la manipulation de la marchandise à empiler (éventuellement pinces, fourches spéciales)?
- 12 Les échelles et autres accessoires d'accès nécessaires sont-ils à disposition et en bon état? (Fig. 6)
- 13 Vos voies de circulation sont-elles correctement dimensionnées? (Fig. 7)
- Voir également www.suva.ch/transport-interieur-entreprise.
- 14 Vos lieux de stockage intérieurs et extérieurs sont-ils correctement éclairés?
- Valeur minimale d'éclairage: 100 lux.

oui

non

oui

en partie

non

oui

en partie

non

oui

en partie

non

oui

en partie

non

Organisation, formation, comportement

- 15 Le personnel a-t-il à sa disposition les équipements de protection individuelle nécessaires?
- 16 Le personnel est-il formé?
- Thèmes de formation:
- méthode d'empilage et de déempilage
 - conduite correcte des engins de levage (chariots élévateurs, ponts roulants, etc.)
 - port des équipements de protection individuelle
 - rangement et propreté des lieux de stockage
 - contrôle périodique de l'état de la marchandise
- 17 Les marquages au sol sont-ils intégrés dans votre plan de maintenance pour qu'ils soient repeints régulièrement?
- 18 L'entretien des supports et contenants de transport tels que palettes, cadres, big-bag est-il assuré?
- 19 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles de sécurité en vigueur (voir question 16)?

oui

en partie

non

oui

en partie

non

oui

en partie

non

oui

en partie

non

oui

en partie

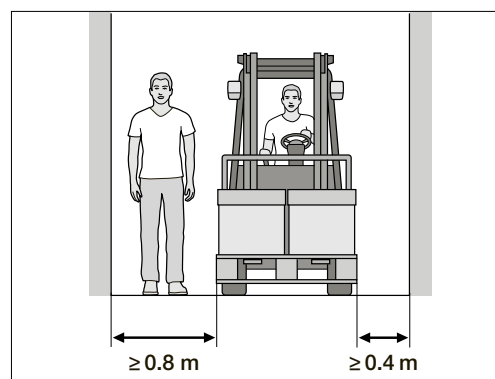
non



5 Stockage de sacs avec palette intermédiaire. Pour conserver la qualité du produit, la hauteur d'empilage a été limitée à deux palettes.



6 Il faut utiliser des échelles ou escabeaux sûrs.



7 Principe de dimensionnement des voies de circulation.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

